

Comment remonter une loi fédérale

Étape 1

Pour remonter la version complète de la loi

Pour remonter un article

Consultez le **Tableau des lois d'intérêt public et des ministres responsables (pages bleues)** dans le recueil des lois annuelles de l'année désirée, afin de voir quelles modifications ont été apportées à la loi depuis la dernière refonte, jusqu'à cette date.

À partir d'une version à jour de la loi, consultez les **notes de révisions** présentées à la fin de l'article qui vous intéresse, afin de retracer les modifications apportées depuis la dernière révision.

Étape 2

Repérez le texte de la loi « originale » selon la référence donnée. Celle-ci servira de la base à partir de laquelle les modifications seront apportées.

Dans le **Tableau**, la référence à cette loi apparaît en caractères gras, à la suite du titre.

Si vous partez des **notes de révision**, la première référence en note correspond généralement à la disposition originale. Pour confirmer, vérifiez la référence présentée à la suite du titre de la loi.

Étape 3

Repérez le texte de la loi (ou des lois) qui ont modifié la loi originale selon la ou les références données.

Dans le **Tableau** ces références se trouvent à la suite du numéro de l'article.

Dans les **notes de révision**, on trouve généralement les références aux modifications à partir de la deuxième référence.

Étape 4

Vérifiez l'entrée en vigueur